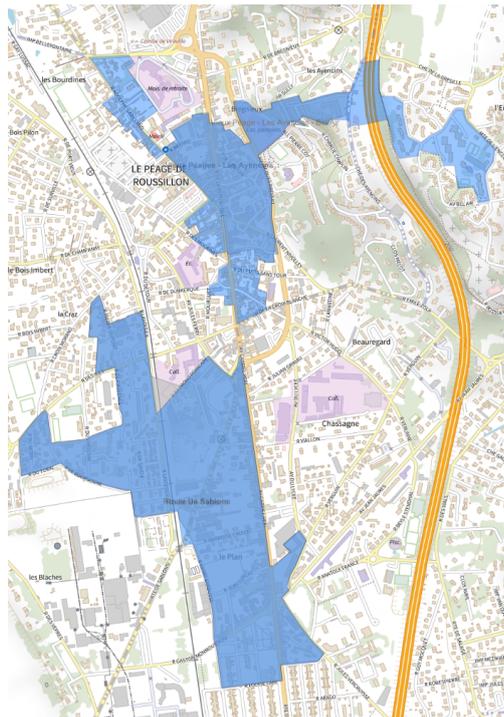


COMMUNIQUÉ DE PRESSE
3 avril 2024

SIGNATURE OFFICIELLE DU NOUVEAU CONTRAT DE VILLE « ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 »

Le mardi 2 avril 2024, les 16 partenaires de la politique de la ville agissant sur le territoire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône se sont réunis pour signer le nouveau contrat de ville « Engagement Quartiers 2030 ».

Un nouveau périmètre pour les quartiers prioritaires d'Entre Bièvre et Rhône
En 2024, la politique de la ville est renouvelée avec l'entrée en vigueur d'une nouvelle géographie prioritaire. Le zonage des quartiers prioritaires a fait l'objet d'une actualisation sur la base de données démographiques de 2019 tout en respectant le même critère unique issu de concentration urbaine de pauvreté de la loi de 2014*.



La nouvelle cartographie 2024-2030 fait apparaître **2 quartiers trans-communaux entre Roussillon et Péage-de-Roussillon** :

- Vieux Péage – Les Ayencins – Bel Air,
- Route de Sablons.

3 400 habitants sont concernés.

* La loi de programmation de la ville et de la cohésion urbaine promulguée le 21 février 2014 a redéfini les quartiers prioritaires à partir du critère unique de concentration urbaine de pauvreté (taux de pauvreté de la population sur un périmètre d'un seul tenant d'au moins 1 000 habitants) et a instauré le contrat de ville urbain et social pour la période 2015-2020 qui a ensuite été prolongé jusqu'à fin 2023.

Pendant cette période, sur le territoire d'EBER, 2 quartiers étaient classés en Politique de la Ville : Vieux-Péage – Les Ayencins (situé sur la commune du Péage-de-Roussillon) et Route de Sablons (situé sur les communes du Péage-de-Roussillon et de Roussillon).

« Engagement Quartiers 2030 », le nouveau contrat de ville 2024-2030

L'élaboration du contrat « Engagements Quartiers 2030 » a été pilotée par EBER et l'État, en étroite collaboration avec les deux communes concernées, avec l'appui des partenaires institutionnels et des acteurs du territoire. Ce document a été élaboré avec la volonté d'associer l'ensemble des parties prenantes du territoire, qu'il s'agisse des partenaires institutionnels, des acteurs du territoire ou des habitants.

Au regard du diagnostic partagé avec l'ensemble des acteurs du territoire et des préoccupations des habitants, **les 4 grands axes et enjeux prioritaires ont été décidés :**

- « Mon quartier émancipe » grâce à la réussite éducative et scolaire, le soutien à la parentalité et l'accès à la culture et au sport,
- « Mon quartier révèle » avec des actions autour de l'emploi, l'insertion et le développement économique,
- Mon quartier respire » regroupant la santé, le cadre de vie et la transition écologique,
- « Mon quartier agit » mettant en avant le besoin de renforcer l'accès aux droits et aux services publics, consolider et développer le vivre ensemble et garantir la tranquillité publique et la sécurité.

Les axes sont volontairement nommés en utilisant des verbes d'actions mettant en avant le dynamisme du contrat. L'emploi de l'adjectif possessif « mon » permet d'impliquer toutes les parties prenantes. C'est bien en agissant tous dans le même sens, chacun à notre niveau, que la vie des habitants des quartiers prioritaires sera améliorée.

Les 15 structures signataires :

- État
- Entre Bièvre et Rhône Communauté de communes
- Ville du Péage-de-Roussillon
- Ville de Roussillon
- Département de l'Isère
- Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère
- Éducation Nationale
- France Travail
- La Procureure de la République
- Association des Bailleurs Sociaux de l'Isère – ABSISE
- Alpes Isère Habitat
- Société Dauphinoise de l'Habitat
- ADVIVO
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat
- Caisse des Dépôts

En savoir + sur la politique de la ville

La politique de la ville vise à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers les plus pauvres et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants, qui subissent un chômage et un décrochage scolaire plus élevés qu'ailleurs, et des difficultés d'accès aux services et aux soins, notamment. L'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), dont le préfet est le délégué territorial, est chargée de la conception et de la mise en œuvre de cette politique publique.

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/politique-de-la-ville-97?page=1>

Dans le cadre de l'élaboration des nouveaux contrats de ville « Engagement Quartiers 2030 », une concertation « Quartiers 2030 : vos projets pour les quartiers » a été lancée en mai jusqu'au 31 octobre 2023. Elle a permis aux habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville d'être acteurs de l'élaboration des contrats de ville renouvelés en 2024. Les citoyens pouvaient soit se rendre aux rencontres tenues dans les différents quartiers, soit répondre aux questions directement en ligne via une plateforme. « Quartiers 2030 » s'inscrit ainsi dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations, les acteurs institutionnels et économiques.

<https://quartiers2030.anct.gouv.fr>

Contact :

Préfecture de l'Isère - Service communication
pref-communication@isere.gouv.fr
04 76 60 34 00

Entre Bièvre et Rhône Communauté de communes - Service communication
communication@entre-bievretrhone.fr
04 74 29 31 05